

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le deux avril, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal en exercice, sous la présidence de Monsieur Gérard LHEUREUX, Maire.

Sont présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

- Mme Myriam VARLET (qui a donné pouvoir à M. Michel MACHY)
- M. Joël LEFEBVRE (qui a donné pouvoir à M. Olivier SUEUR)
- Mme Sandrine DUFOUR (qui a donné pouvoir à M. Franck BOUCHEZ)
- Mme Rachel CARRE (qui a donné pouvoir à Mme Myriam LOURDEL)
- Mme Valérie GRADEL (qui a donné pouvoir à M. Guy RENOIR)
- Mme Nathalie BINQUET (qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude MESSEANT)

Absente : Mme Pascale FOUQUEMBERG

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 mars 2019, le Conseil Municipal peut délibérer sans condition de quorum.

La séance est ouverte à 20 heures.

Monsieur Olivier SUEUR est désigné secrétaire de séance.

M. BLIEUX prend la parole « Je trouve aberrant que le quorum n'ait de nouveau pas été atteint. La Presse en a fait son chou gras en rapportant que l'opposition a brillé par son absence. Mais ton équipe non plus n'était pas représentée. Aujourd'hui vous n'êtes que 8 ; je n'ai jamais connu ça en 30 ans de mandat. Crécy doit être la risée aux alentours.

Si le quorum n'était pas atteint, ce n'est pas de notre faute, mais bien de la tienne ! »

Monsieur le Maire réaffirme que chacun a de bonnes excuses.

« La date de vote des budgets, fixée au 15 avril, coïncide avec les vacances scolaires. »

M. BLIEUX déclare « Tu n'as pas réussi à motiver ton équipe. »

Autre sujet : la salle de Marcheville. Son entretien laisse à désirer. Est-ce que tu trouves que c'est une ineptie ? Une table cassée, ça n'est jamais arrivé avant.

Quant à M. RENOIR, il n'a jamais voulu être maire délégué de Marcheville. Ce n'est pas à lui que j'en veux. Je t'ai tendu la main il y a 5 ans, tu ne l'as pas prise. »

Tu considères que les permanences à Marcheville c'est inutile.

Moi je constate beaucoup de carences. Pour Marcheville, tu as tout foutu par terre en cinq ans.

Tu as été élu grâce au mode de scrutin. Pas par les marcheillois. Ne te fais pas plus beau que tu ne l'es !

Ça me fait mal de te tailler un costard comme ça après les bons moments qu'on a connus dans le passé. »

Monsieur le Maire répond aux reproches :

« Dans le courrier de Monsieur DELACOURT, il y a des inepties.

Pendant 25 ans, vous ne vous êtes jamais occupés de nous.

Pour les permanences, peu de monde voire personne ne venait. Je les ai interrompues. Marcheville n'est pas laissé pour compte. »

Les compte rendus des séances du 12 février 2019 et du 27 mars 2019 sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents lors de chacune des deux séances.

L'ordre du jour est abordé.

Ordre du jour :

1) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG –AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX :

Monsieur le Maire tient à préciser certains points concernant le projet d'aménagement. Il lui semble nécessaire de clarifier certains propos, écrits ou oraux.

Il déclare « C'est bon de dire les choses comme elles sont, de rappeler et de rétablir la vérité. »

« Je ne suis pas en période préélectorale et ne cherche pas à envenimer les événements, ni à apeurer la population. Le Conseil Municipal est là pour rassurer, et gérer.

Je ne suis pas dans la perspective de : Ne faisons rien pendant un an. Il faut avancer.

Depuis plus de 30 ans, la population réclame des trottoirs et je rappelle :

- plusieurs chutes dont la commune pourrait être tenue responsable
- attractivité ; actuellement qui a envie de s'arrêter ?
- accès aux commerces

Si on ne fait rien, on est critiqué. Si on fait, on est critiqué aussi mais, au moins, on fait un choix et ce choix, automatiquement, fait des contents et des mécontents.

Le projet d'aménagement était celui de l'ancienne municipalité. On reprend la continuité. On n'invente rien. La topographie des lieux est ce qu'elle est. On a adapté le projet car en 5 ans des choses ont changé : nouvelles normes, nouvelles contraintes.

- le sous-sol : tuyaux en amiante, réseau fuyard, branchements plomb, normes incendie
Ces travaux sont nécessaires et bien subventionnés
Il faudra faire tôt ou tard, avec des subventions peut-être moins importantes
- Durée annoncée : 10 mois
Il s'agit de la durée totale (tranche ferme et tranche optionnelle).
La chaussée sera fermée à la circulation seulement une semaine.
- moins de places de parking ? Non. Car il ne faut pas prendre en compte le stationnement gênant ou interdit, ou le stationnement ventouse pour ceux qui utilisent le domaine public alors qu'ils pourraient se garer dans leur cour ou garage.
- le stationnement en épi aurait été trop dangereux : beaucoup de manœuvres et une sortie en marche arrière sur une rue très fréquentée
- les trottoirs seront sécurisés. Les conducteurs qui sortiront de leur stationnement dans la contre allée feront attention, comme partout en France

- passages piétons : Certains villages n'en ont pas.
On ne supprime pas tous les passages piétons de la commune, seulement la partie réaménagée. Certaines personnes traversent la chaussée en-dehors des passages. En l'absence de marquage, le piéton est prioritaire. L'amende est de 135 euros + retrait de points.
L'éducation à donner aux enfants sur la sécurité routière est évolutive en fonction du contexte : bonhomme vert ou pas, passage protégé ou pas. Et toujours regarder à gauche et droite avant de poser le pied sur la chaussée.
- Largeur de la chaussée : actuellement 8,20 m à 8,40 m – le stationnement des 2 côtés : 3,60 m = 4,60 m à 4,80 m
Après travaux : 6,40 m voire 8 m devant la boulangerie
Les engins pourront se croiser
- Impôts : je proposerai lors du vote du budget de ne pas augmenter les taux pour la 5^{ème} année consécutive

Tout est prévu.

Tout cela aurait été dit lors de la réunion publique si la parole n'avait pas été monopolisée par une personne.

Certains sont venus se renseigner en mairie après, faute d'avoir pu s'exprimer.

Méfiez-vous du chant des sirènes. Il est mélodieux, il attire. Mais, une fois que vous êtes proche, il vous assassine. » conclut Monsieur le Maire.

Sont rappelées les délibérations prises par le Conseil Municipal :

- le 19 décembre 2018, adoption à la majorité (- 4 abstentions) du plan de financement prévisionnel, au vu des montants estimatifs de travaux
- le 12 février 2019, adoption à la majorité (16 pour, 1 abstention) du plan d'aménagement définitif

La procédure d'appel public auprès des entreprises a été lancée en deux lots :

- Lot 1 : Voirie (trottoirs)
- Lot 2 : Réseaux eau potable et eaux usées

avec pour chacun des 2 lots une tranche ferme (à réaliser en 2019) et une tranche optionnelle (à réaliser en 2020).

Les travaux du lot 1 relèvent du budget communal, ainsi que l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage FDE 80.

Les travaux du lot 2 sont à inscrire au budget annexe Eau/Assainissement.

Au sein de ces 2 budgets, le délai de récupération de la TVA n'est pas le même :

- 2 ans pour le budget principal
- au trimestre pour le budget annexe

Des lignes de trésorerie doivent être ouvertes pour pallier à ce délai.

Pour rappel, l'emprunt de 400 000 euros au budget communal a également été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal le 17 janvier 2018.

Durée de remboursement : 15 ans
Taux fixe d'intérêt : 1,40 %
Echéance annuelle : 29 750,15 euros

L'ouverture de plis a eu lieu le 19 mars, en présence du maître d'œuvre.

M. BOTTE déclare que la présentation du projet au Conseil Municipal le 12 février dernier n'était pas aussi complète que celle faite lors de la réunion publique par le maître d'œuvre. « On a appris des choses en même temps que la population » ajoute-t-il.

Il demande confirmation sur deux points :

- Les riverains ont-ils été contactés pour le raccordement au gaz ?
- Somme Numérique est-il associé à la démarche concernant la fibre ?

Réponses affirmatives de Monsieur le Maire aux deux questions.

Mme LOURDEL rappelle que le 12 février 2019, elle a relaté les inquiétudes de certains habitants. Elle considère que le projet n'est pas encore arrivé à maturité.

Elle déplore :

- * le manque de places de stationnement devant les commerces
- * l'absence de trottoirs totalement dédiés aux piétons – Monsieur le Maire répond que M. FLIPPE a déclaré à tort que les voitures stationneraient le long des habitations
- * le manque d'attention apportée à la sécurité des usagers – Il faut prendre en compte le fait qu'il s'agit de l'axe école, collège qu'empruntent les enfants de Crécy

Elle compare la future contre-allée, qui sera en parfait état de circulation, à un jeu de piste entre automobilistes et piétons.

M. RENOIR déplore l'absence de passages piétons et rappelle que la sécurité routière apprend aux enfants à traverser sur un passage piétons. « Et si on n'en prévoit pas maintenant, le Département permettra-t-il d'en prévoir plus tard ? »

« Oui, certainement » répond Monsieur le Maire.

M. BLIEUX déclare « Et la pétition contre le projet, on l'ignore ? 251 signatures ont été recueillies chez les commerçants. »

Monsieur le Maire répond « J'ai vu la pétition en ligne ; celle que tu as entre les mains, on ne la connaît pas. »

Mme LOURDEL rappelle aussi que la Commission Sécurité ne s'est réunie qu'une fois sur le sujet. Une deuxième rencontre aurait pourtant été nécessaire.

Mme LOURDEL tient également à signaler que si elle a donné précédemment un avis favorable au projet, c'est qu'il reprenait comme base celui de l'ancienne municipalité. Le tracé final s'en éloigne. « Je ne change pas d'avis sans raison. Les riverains ont besoin de trottoirs neufs. Néanmoins le projet doit être revu ; c'est en échangeant qu'on s'aperçoit de certaines lacunes » affirme-t-elle.

Mme RICHARD s'exclame « Ne voyez pas tout en noir ! On peut essayer. Les passages piétons peuvent être tracés dans un deuxième temps si la sécurité est en jeu. »

M. BLIEUX revient sur le manque de stationnements qui, selon lui, portera préjudice aux commerces. « Pourtant, avec la largeur actuelle des trottoirs, on aurait pu faire quelque chose de bien. Ce n'est pas au Département de décider seul de l'aménagement. »

Mme RICHARD rappelle que le parking de la salle des fêtes n'est pas loin.

« Pour parler en faveur des commerçants locaux, encore faut-il les faire travailler » ajoute Monsieur le Maire.

« Comme il s'agit de la tranche optionnelle, il est encore temps de voir avec le bureau d'études si quelques stationnements supplémentaires peuvent être prévus. »

Mme LAGULLE s'inquiète toujours pour le passage des engins agricoles. Elle cite l'exemple du rond point au nord d'Abbeville où des convois exceptionnels restent régulièrement bloqués.

Réponse de Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de rond point, et la voirie est plus large. Il n'y a pas de chicane non plus. »

M. BLIEUX revient sur la sécurité. Il est contre :

* la mise en place de « Priorité à droite » aux carrefours

* l'absence de passages piétons

A la réponse de Monsieur le Maire, qui rappelle que le piéton sera prioritaire lorsqu'il traversera la route, M. BLIEUX s'insurge « Oui. Il sera mort, mais il sera riche ! »

« Et l'entretien des espaces verts, on y a pensé ? » ajoute M. BLIEUX. « Ces aménagements permettent aussi de réduire la vitesse » répond Monsieur le Maire. « Plus la visibilité est large, plus ça roule vite. »

La discussion amène à d'autres observations et questions.

M. BLIEUX : « Le stationnement rue de Saint-Riquier est anarchique. Ça risque d'être la même chose après les travaux. »

Mme LOURDEL : « Sur la contre allée, une dissociation de couleurs est-elle prévue entre stationnements et cheminement piétons ? » Réponse affirmative de Monsieur le Maire.

« Je rappelle aussi que j'ai déjà demandé des ralentisseurs avenue des Fusillés. »

M. BOUCHEZ : « La configuration des lieux contribue à diminuer la vitesse. La zone 30 rue du Général de Gaulle ne fonctionne pas, car elle est trop rectiligne et la vue est dégagée. »

M. RENOIR : « Le passage piétons à l'arrêt de bus peut-il être maintenu ? » M. SUEUR affirme, en tant que riverain, qu'il n'est pas sécuritaire. Il a déjà, à plusieurs reprises, dû attendre avant de traverser.

Mme LOURDEL : « Les services de GrDF ont-ils été contactés pour le raccordement des habitations ? « Oui » répond Monsieur le Maire. « Apparemment une grande majorité sont déjà raccordées. Nous attendons de connaître le coût par immeuble. Les riverains ont été sollicités à deux reprises pour se raccorder avant les travaux. »

« Le tarif doit être d'environ 800 euros, me semble t-il » précise Mme LOURDEL.

M. BLIEUX : « Gérard, ce débat houleux doit t'interpeller sur le fait que le dossier n'est pas abouti. »

Mme LOURDEL : « En matière de stationnement, il faut verbaliser à chaque fois que c'est nécessaire. Le garde champêtre doit avoir tout pouvoir dans ce sens. »

M. BOTTE : « Le Département pourrait se remettre en question. C'est aux élus crécéens de décider en prenant en compte les circonstances locales. »

Mme LOURDEL s'offusque du fait que Monsieur le Maire doute de la bonne foi de la pétition.

Monsieur le Maire répond qu'il a rencontré certains signataires après coup. Certaines informations qu'on leur avait communiquées étaient erronées. Exemples : « Les tracteurs ne pourront plus passer, les impôts vont augmenter. »

Après ce temps d'échanges, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'autoriser à signer le marché de travaux d'aménagement du centre bourg.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser le Maire à signer le marché des travaux pour le lot 1**
 Tranche ferme : 620 759,49 euros HT
 Tranche optionnelle : 249 098,82 euros HT
Total : 869 858,31 euros HT

- de retenir l'offre de la société EUROVIA pour réaliser la tranche ferme de travaux du lot 1 pour un montant de travaux de **620 759,49 € HT**, soit 744 911,38 € TTC
 Maîtrise d'œuvre : 27 934,18 € HT

Le plan de financement définitif pour le lot 1, tranche ferme, est le suivant :

- * Montant des travaux :
 (maîtrise d'œuvre comprise) : 648 693,67 € HT
 TVA (20 %) : 129 738,73 €
 778 432,40 € TTC
- * Subventions attendues : 135 000,00 €
- * Emprunt : 400 000,00 €
- * Fonds propres : 243 432,40 €

- **d'autoriser le Maire à signer le marché des travaux pour le lot 2**
 Tranche ferme : 351 193,10 euros HT
 Tranche optionnelle : 143 994,50 euros HT
Total : 495 187,60 euros HT

- de retenir l'offre de la société SADE pour réaliser la tranche ferme de travaux du lot 2 pour un montant de travaux de **351 193,10 € HT**, soit 421 431,72 € TTC
 Maîtrise d'œuvre : 15 649,66 € HT
 Branchements eaux usées : 66 000,00 € HT

Le plan de financement définitif pour le lot 2, tranche ferme, est le suivant :

- * Montant des travaux :
 (maîtrise d'œuvre comprise) : 432 842,76 € HT
 TVA (20 %) : 86 568,55 €
 519 411,31 € TTC
- * Subventions attendues : 311 674,00 €
- * Emprunt : 200 000,00 €
- * Fonds propres : 7 737,31 €

A la demande de 4 conseillers municipaux (M. BLIEUX, M. BOTTE, Mme LOURDEL et Mme LAGULLE), représentant un tiers des membres présents, le vote a lieu à bulletin secret.

Résultats du vote :

10 pour,

7 contre,

1 abstention

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- autorise le Maire à signer le marché des travaux

pour le lot 1

Tranche ferme : 620 759,49 euros HT

Tranche optionnelle : 249 098,82 euros HT

Total : 869 858,31 euros HT

pour le lot 2

Tranche ferme : 351 193,10 euros HT

Tranche optionnelle : 143 994,50 euros HT

Total : 495 187,60 euros HT

La réalisation de la tranche optionnelle étant prévue en 2020, le Conseil Municipal décidera au moment du vote du budget N + 1 de réaliser ou pas cette tranche.

2) CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT AU BUDGET ANNEXE :

Conformément au plan de financement repris précédemment, un emprunt d'un montant de 200 000 euros doit être réalisé au budget annexe Eau Assainissement.

Trois offres sont présentées au Conseil Municipal :

- Crédit Agricole
- Caisse d'Epargne
- La Banque Postale

	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	La Banque Postale
Taux intérêt 20 ans	1,69 %	1,92 %	1,46 %
Echéance annuelle	11 868,50	12 137,12 €	11 603,26 €
Coût de l'emprunt	37 370 €	42 742 €	32 073,31 €
Taux intérêt 25 ans	1,86 %	2,08 %	1,63 %
Echéance annuelle	10 076,49 €	10 340,55 €	Echéance trimestrielle 9 756,48 € / an
Coût de l'emprunt	51 912 €	58 513 €	43 921,06 €
Frais de dossier	400 €		200 €

M. BOTTE qualifie toujours d'aberration le fait de prévoir un réseau eaux usées en domaine public alors qu'il aurait été possible de régulariser par convention avec chaque propriétaire la servitude d'accès au réseau existant à l'arrière des habitations.

M. BLIEUX a le même point de vue, et rappelle que l'on nous demande d'être raisonnable.

Le Conseil Municipal, à la majorité (13 pour, 5 contre : M. BLIEUX, M. BOTTE, Mme LOURDEL, Mme LAGULLE et Mme CARRE représentée par procuration) :

- retient la proposition de La Banque Postale au taux de 1,46 %, remboursable en 20 annuités
- autorise le Maire à signer le contrat de prêt
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget annexe

M. BOTTE rappelle également qu'il a été décidé en début de mandat de reverser au budget général une partie de l'excédent du budget annexe. Il aurait pourtant été utile aujourd'hui.

3) OUVERTURE DE LIGNE DE TRESORERIE :

Dans l'attente du versement des subventions attendues par l'Agence de l'Eau et l'Etat, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Propositions :

- Crédit Agricole
- Caisse d'Epargne
- La Banque Postale

	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	La Banque Postale
Durée 12 mois	Taux : 0,90 %	Taux : 0,39 %	Taux : 0,37 %
Coût	3 600 €	1 560 €	1 480 €
Durée 24 mois	Taux : 0,90 %	Taux : 0,60 %	Taux : 0,37 %
Coût	7 200 €	4 800 €	2 960 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (13 pour, 5 contre : M. BLIEUX, M. BOTTE, Mme LOURDEL, Mme LAGULLE et Mme CARRE représentée par procuration) :

- retient la proposition de La Banque Postale au taux de 0,37 %
- autorise le Maire à signer l'offre auprès de la Banque Postale
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget annexe (montant des intérêts)

4) SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA FDE 80 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC :

Comme rappelé précédemment, les travaux d'éclairage public sont décidés et choisis par la commune mais restent sous maîtrise d'ouvrage FDE 80.

L'avantage financier étant de ne pas avancer la TVA et de bénéficier du fonds de concours de 20 % de la Fédération.

Le choix s'est fait sur un modèle rapprochant de l'existant, sur mât.

L'option lanterne en façade avait été évoquée, mais il aurait fallu recueillir l'accord écrit de chaque propriétaire.

M. CHARLIONET demande s'il est possible de profiter de la réalisation des travaux pour installer un lampadaire le long de la voie pour éclairer le parking utilisé par les parents d'élèves de l'école primaire.

L'obscurité en période d'hiver fait courir un danger aux enfants.

Mme LOURDEL et **M. RENOIR** se souviennent que la demande a déjà été faite et validée par la Commission sécurité.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Le projet de travaux d'éclairage public rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque, correspondant à la pose de 23 points lumineux, est présenté au Conseil Municipal. Le montant s'élève à 107 110 euros TTC, maîtrise d'œuvre comprise.

Déduction faite de la TVA et du fonds de concours de la FDE 80, la contribution de la commune s'élève à 67 470 euros.

Mme LOURDEL demande que soient prévus des coffrets pour les illuminations de fin d'année. « C'est le cas » répond Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le projet d'éclairage public décrit ci-dessus, correspondant au modèle STYLIC
- autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80
- prévoir l'inscription de la contribution financière de la commune, d'un montant de 67 470 euros, au budget communal

Le projet d'éclairage public est adopté à la majorité :

11 pour

3 contre (M. BLIEUX, M. BOTTE et M. RENOIR)

4 abstentions (Mme LOURDEL, Mme CARRE, Mme LAGULLE et Mme GRADEL)

5) DETR 2019 – MODIFICATION DU DOSSIER POUR LA SALLE DES FÊTES :

Lors de la séance du 12 février 2019, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes, ainsi que la création d'un espace préparation repas.

Le montant sollicité était de 30 000 €.

Cependant, ne s'agissant pas de travaux de mise en accessibilité la partie « Préparation repas » ne peut pas être prise en compte.

La demande de DETR se limite par conséquent à 30 % de 74 000 €, soit 22 200 €.

Le Conseil Municipal adopte t-il le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant estimé des travaux :

- Mise en conformité de l'accessibilité au bâtiment existant :	14 500,00 € HT
- Création d'un espace sanitaire :	59 500,00 € HT
- Construction d'un espace préparation repas :	62 000,00 € HT

Total : 136 000,00 € HT

Subvention escomptée :

Au titre de la DETR – Taux 30 % : 22 200,00 €

Solde à la charge de la commune : 141 000,00 €
dont TVA (20 %) : 27 200,00 €

M. BLIEUX demande si le projet donnera lieu à consultation publique. « Oui » répond Monsieur le Maire. Les chiffres annoncés correspondent à une estimation du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à la majorité (13 pour, 5 contre : M. BLIEUX, M. BOTTE, Mme LOURDEL, Mme LAGULLE et Mme CARRE représentée par procuration) :

- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de DETR 2019 modifié

6) REPONSE A L'APPEL A PROJETS DE LA REGION « REVITALISATION DES CENTRES BOURGS » :

Monsieur le Maire cède la parole à M. Franck BOUCHEZ pour présenter le dossier de réponse à l'appel à projets lancé par la Région.

L'intitulé de l'appel à projets est la « redynamisation des centres-villes et centres-bourgs ».

La Région propose d'accompagner les collectivités candidates dans la réalisation de projets opérationnels tendant à redynamiser les centres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier pour l'aménagement de locaux au sein de « l'Espace Dailly »

- d'une **halle marchande**, destinée à améliorer les conditions d'accueil du marché de plein vent qui a lieu chaque lundi matin, et attire très peu d'exposants, voire pas du tout, lorsque les conditions météorologiques sont défavorables
- d'un « **commerce relais** » - Celui-ci permet à un individu désirant ouvrir son commerce de se lancer plus facilement et en prenant moins de risque. Puis, à la fin de la période d'essai prédéterminée, le commerçant peut décider de maintenir son commerce ou non. Il s'agit d'inciter et de faciliter de nouvelles ouvertures de commerces en aidant les personnes désireuses de monter leur propre commerce
Un local commercial parmi les locaux commerciaux vides pourrait être mis à disposition à des conditions tarifaires et juridiques avantageuses pendant un temps prédéterminé.
- d'une **boutique éphémère** dans laquelle pourraient s'installer des artisans locaux ou des artistes pour de courtes périodes. Par exemple, lors des fêtes de Noël, ou encore lors de la période estivale où le tourisme est plus important. Des artistes pourraient y installer

ponctuellement des expositions. Cela renforcerait le caractère touristique de la commune et la rendrait ainsi plus accueillante et attractive

Le dépôt du dossier n'engage pas financièrement la commune. Elle la porte candidate en réponse à l'appel à projets de la Région qui apporterait son aide (financière et d'ingénierie) à la finalisation du dossier.

Mme LOURDEL se déclare favorable à l'initiative mais considère que les lieux choisis ne sont pas visibles depuis l'espace public.

M. BLIEUX pose le problème du stationnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se déclare favorable au dépôt du dossier « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs ».

7) AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER L'ACTE D'ENREGISTREMENT DE LA SERVITUDE SUR LA PARCELLE CADASTREE AD n° 174 :

Lors de la séance du 12 février 2019, avait été évoquée la servitude d'accès traversant la propriété de M. et Mme Gérard HEMBERT.

Ces derniers souhaitent l'enregistrement de la servitude avec chaque riverain, dont la mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte notarié.

En réponse à la question de M. BLIEUX, Monsieur le Maire précise que l'entretien du chemin sera partagé équitablement entre les bénéficiaires de la servitude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'enregistrement de la servitude
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget communal pour la prise en charge des frais d'enregistrement, à concurrence d'1/5^{ème} (environ 100 euros)

8) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS :

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter deux emplois permanents au tableau des effectifs :

- l'emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (en lieu et place d'un emploi d'adjoint technique)
Samuel FRAMMERY a réussi le concours, et ce grade doit être créé pour qu'il puisse être nommé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer l'emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet.

- l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet (10 heures par semaine)

Cet emploi correspond au poste occupé depuis un an par Martine RAJEWSKI en mairie.

Ses fonctions sont les suivantes : réalisation d'invitations, d'affiches, de dépliants, rédaction du bulletin municipal et de recueils d'informations périodiques, mises à jour du site Internet, tous travaux concourant à la mise en valeur du bourg et de son patrimoine.

Le besoin étant permanent, il est proposé au Conseil Municipal de créer cet emploi.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet (10 heures par semaine)

9) SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS AVEC L'ASSOCIATION OTIPMBS :

Après le transfert de la compétence tourisme à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017, la convention de mise à disposition des locaux a été signée avec la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre (délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2017).

Depuis, une association intercommunale pour la gestion des bureaux d'information touristique a été créée : l'Office de Tourisme Intercommunal Ponthieu Marquenterre Baie de Somme, et l'association crécéenne « Office de Tourisme » a été dissoute.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention de mise à disposition de biens et d'équipements avec l'OTIPMBS.

M. RENOIR a constaté la réalisation de travaux de peinture dans les locaux du bureau d'information touristique par le personnel communal. « La commune sera-t-elle remboursée ? »

« Oui » répond Monsieur le Maire. « L'article 4 de la convention proposée précise que l'OTIPMBS pourra solliciter les services techniques de la mairie pour de menus travaux ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de signer la convention de mise à disposition de biens et d'équipements avec l'OTIPMBS.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

10) DENOMINATION D'UN ESPACE COMMUNAL :

Par délibération du 13 juin 2018, le Conseil Municipal a décidé de baptiser la place de l'église, « Place Paul Chédeville ».

En vue de la manifestation qui aura lieu les 14 et 15 septembre 2019 pour célébrer le 90^{ème} anniversaire de l'Union des Randonneurs Picards, Monsieur le Maire a rencontré récemment les responsables.

Ceux-ci suggèrent que le nom de Régina GAMBIER, née à Crécy en 1906, et reconnue pour avoir parcouru la France en vélo en 65 heures, figure également dans la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de baptiser de son nom la place à côté de la salle des fêtes, récemment achetée par la mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

11) MISE EN PLACE D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE :

Le bureau d'études CIRCET a déposé pour le compte d'Orange une déclaration préalable pour la pose d'une antenne relais en fond de parcelle sur le terrain de la déchetterie.

Un bail d'une durée de 12 ans est proposé.

Le loyer annuel est de 1 800 euros.

Plusieurs conseillers municipaux s'interrogent par rapport aux éventuelles nuisances. Monsieur le Maire répond qu'il a posé la question au bureau d'études qui l'a rassuré sur le sujet.

M. BLIEUX demande pourquoi l'implantation n'est pas prévue sur le terrain communal voisin de la déchetterie. « Avec le PLU, le terrain est classé zone touristique » répond Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail avec Orange aux conditions proposées.

12) ENCAISSEMENT D'UNE INDEMNISATION DE SINISTRE :

Par délibération du 12 février 2019, le Conseil Municipal a accepté l'encaissement de l'indemnité de sinistre d'un montant de 687,96 euros versée par l'assureur du Comité des Fêtes de Ligescourt suite au sinistre survenu sur l'une des bâches du chapiteau prêté par la commune à l'occasion du feu de Saint-Jean 2018.

Le Comité des Fêtes de Ligescourt nous adresse aujourd'hui un chèque de 370,54 euros correspondant à la vétusté déduite.

L'autorisation du Conseil Municipal est sollicitée pour encaisser le chèque de 370,54 euros.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

13) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Informations diverses :

- **Des travaux de rénovation à l'école de la Maye** commenceront la semaine prochaine pour une durée d'environ 5 semaines.
Il s'agit principalement de travaux de toiture.
- **Projet d'installation par Somme Numérique d'un local technique** en vue du raccordement de la commune au réseau Internet Très Haut Débit Départemental.
La commune a proposé le terrain enherbé où se trouve déjà la borne de recharge électrique. Plusieurs conseillers municipaux estiment, au vu de l'insertion projetée, qu'esthétiquement ce n'est pas très réussi.
- **Mme LOURDEL** demande que soit lu le courrier du Pôle Santé signalant des erreurs à la page « Informations pratiques » du bulletin municipal.
Le courrier est lu à l'assemblée, et Monsieur le Maire s'engage à se rapprocher du Pôle Santé en fin d'année afin de publier des informations à jour.
- **Mme LOURDEL** demande si la création d'une allée piétonne jusqu'au Pôle Santé est toujours à l'étude. Réponse affirmative de Monsieur le Maire.
- **Mme LOURDEL** rapporte les griefs de **Mme CARRE** qui constate des tapages nocturnes, et même parfois des bagarres, rue des écoles, depuis l'ouverture du bar ambiance « Chez Maya ».
- **Mme LOURDEL** demande si un nouveau président du Comité des Fêtes sera bientôt élu. **M. BOUCHEZ**, vice-président répond que ce n'est pas du ressort du Conseil Municipal ; la décision sera prise en assemblée générale.

- **M. BLIEUX** signale la présence de nids de poule sur le domaine public devant chez M. René FAUCHEZ.
- **M. BLIEUX** a constaté un dépôt de branches route de Froyelles. M. RENOIR répond qu'il s'agit de coupes faites par M. Jean-Charles VASSEUR le long du Chemin de l'Armée qui sont à emmener en déchetterie.
M. BLIEUX déclare que ce n'est en aucun cas à la commune d'évacuer les déchets des particuliers.
- **M. BLIEUX** demande à M. CHARLIONET de lui confirmer que les camions chargés de grumes ne passent plus dans Marcheville, ce que confirme M. CHARLIONET.
- **M. BOTTE** demande la communication des tableaux d'amortissement des emprunts. Ils seront remis lors de la prochaine réunion.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 heures 45.